

Questions orales

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, je ne crois pas être en mesure de montrer des résultats concrets à la fin de la semaine. Comme je l'ai expliqué au député, c'est maintenant au conseil des ministres d'accepter ou de rejeter la recommandation que lui ont faite les commissaires. Je tiens à signaler deux choses au député: d'une part, nous avons eu avec les commissaires des entretiens officiels, sur le plan ministériel, tout comme des rencontres personnelles, sur le plan individuel. Ils présentent maintenant ce genre de recommandation au conseil des ministres. D'autre part, j'ai dit au député que je m'étais entretenu avec les chefs de gouvernement des neuf pays; les deux seuls qu'il me reste à voir sont ceux que je vais rencontrer cette semaine. C'est donc à eux qu'il incombera de décider si oui ou non ils veulent accorder l'autorisation voulue à la commission. Je ne serai pas en mesure de faire une annonce à cet égard à la fin de la semaine, parce que je crois que la commission doit présenter cette question au conseil des ministres en juillet.

M. Hees: Monsieur l'Orateur, je le dis en toute sincérité, tous les députés souhaitent le plus de succès possible au premier ministre au cours de cette importante mission.

Des voix: Bravo!

M. Hees: Nous souhaitons sincèrement que tout se passe comme il le souhaite.

OTAN—LA POSSIBILITÉ DE RENFORCEMENT DE LA PARTICIPATION CANADIENNE

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse également au premier ministre et porte sur sa prochaine visite en Europe et sa participation à la réunion de l'OTAN. A cette occasion, le premier ministre sera-t-il accompagné du ministre de la Défense nationale? Le cas échéant, vont-ils se rappeler la critique faite par le secrétaire à la Défense des États-Unis selon laquelle plusieurs membres de l'OTAN réduisent leur budget militaire alors que la Russie augmente le sien? Vont-ils proposer le renforcement de la participation du Canada?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, pour répondre à la première partie de la question, les ministres de la Défense des pays de l'OTAN ne seront pas présents à la rencontre de l'OTAN. Ils sont actuellement en réunion, comme le savent les députés, pour préparer la rencontre qui aura lieu cette semaine et à laquelle prendront part les chefs d'État ainsi que leurs ministres des Affaires étrangères. Donc, le ministre de la Défense nationale, pas plus que ceux des autres pays, ne sera pas présent à la réunion.

Pour répondre à la deuxième partie de la question, je rappellerai à la Chambre qu'au budget de cette année, les dépenses de la Défense ont augmenté d'environ 12 p. 100 par rapport au budget de l'an dernier. Cette augmentation est la plus élevée de tous les pays de l'OTAN, à l'exception d'un seul. Je trouve donc justifié de dire que nous donnons à la Défense nationale les moyens concrets de tenir tête à l'inflation, ce que ne fait aucun autre pays de l'OTAN, sauf un. Nous estimons que c'est là une indication très nette de l'intérêt du Canada et de sa détermination à veiller à ce que son rôle au sein de l'OTAN soit à la hauteur. J'espère que nos vis-à-vis ne nous demanderont pas encore de faire preuve de modération dans ce domaine.

● (1420)

M. Munro (Esquimalt-Saanich): Le premier ministre nous dira-t-il si le Canada songe à modifier la forme et la nature de ses engagements envers l'OTAN en retirant son contingent de l'armée de terre, qui manque de chars modernes de toute façon, et en augmentant son contingent de l'armée de l'air?

M. Trudeau: Il s'agit là sans doute d'une démarche de la part du député. Le gouvernement canadien a, bien sûr, réservé son droit pour veiller à ce que son rôle soit le plus efficace possible. Notre engagement global demeure toutefois tel que décrit par le ministre et moi-même, à savoir que nous allons respecter nos engagements envers l'OTAN et les maintenir à la hauteur des exigences actuelles. Quant à savoir si on remplacera un type de forces par un autre, c'est une question sur laquelle nous nous penchons actuellement.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

LA QUESTION DE L'APPLICATION DE LA LOI RELATIVE À LA PEINE DE MORT—L'OPPORTUNITÉ DE MESURES POUR LA RÉPRESSION DES CRIMES DE VIOLENCE

M. J. P. Nowlan (Annapolis Valley): Ma question s'adresse également au premier ministre, monsieur l'Orateur. Il s'agit de commentaires philosophiques que le premier ministre a faits à des étudiants à Montréal au sujet du malaise social; on peut les rapprocher de l'intéressant discours du juge en chef à Vancouver sur le mépris de la loi. Comme Statistique Canada signale que les meurtres ont augmenté de 11.8 p. 100 en un an, le premier ministre estime-t-il que le gouvernement nourrit le malaise ou favorise le respect de la loi en n'appliquant pas la loi en vigueur sur la peine capitale, qui restera en vigueur jusqu'à ce qu'elle soit modifiée?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, il importe, je pense, de rappeler au député que le gouvernement s'est conformé scrupuleusement aux dispositions de la loi. Il semble oublier un point très important, soit que notre droit prévoit la prérogative de la clémence. Elle existe depuis des siècles. J'espère que le député ne demande pas l'abolition de cette prérogative.

M. Nowlan: Vu la nouvelle intéressante parue dans la presse selon laquelle la peine capitale sera suspendue jusqu'à ce que le Parlement étudie une nouvelle mesure législative, soit avant décembre 1977, le premier ministre nous dirait-il s'il songe à une date précise? Si les crimes de violence se multiplient, le premier ministre n'estime-t-il pas qu'on devrait présenter des mesures législatives pour enrayer le mal dès maintenant, si pareilles mesures existent, en dehors du projet de loi sur la peine capitale qui suscitera sûrement un débat chargé d'émotion?

M. Trudeau: Oui, monsieur l'Orateur. Le député souligne une chose que j'ai déjà signalée à plus d'une reprise dans le passé. C'est là, à mon avis, un point fondamental. Le gouvernement voudra rassurer les citoyens, les convaincre que nos lois sont appliquées et respectées, et que des sanctions sévères seront adoptées pour garantir que les criminels relâchés grâce au régime de libération conditionnelle, ne puissent pas mettre en danger la sécurité des citoyens qui respectent la loi. Je le répète: j'ai déjà souligné la chose plusieurs fois. C'est un aspect fondamental de